



Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Août 2020

Objet : Dépôt de rapport de gestion contractuelle - Contrats de plus de 25 000\$ et examen des plaintes pour l'année 2019

Conformément à l'article 955 du Code Municipal (ci-après CM), ainsi que conformément à l'article 938.1.2 du CM, voici la liste des fournisseurs ayant obtenu pour plus de 25 000\$ de contrats/factures, ainsi que l'analyse des plaintes découlant du processus d'adjudication de contrats avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2019 :

Nom du fournisseur	Nature du contrat	Montant
Régie d'aqueduc Richelieu Centre (RARC)	Quote-part eau potable	149 051.90\$
MRC des Maskoutains	Quote-part services divers	83 512.24\$
Ministre des finances	Quote-part Sécurité publique	148 799.00\$
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)	Quote-part hygiène du milieu	95 082.57\$
Régie Intermunicipale Protection des Incendies du Nord des Maskoutains (RIPINM)	Quote-part sécurité incendie	157 010.08\$
Hydro-Québec	Fournisseur d'électricité	25 186.58\$
Vel-Court Asphalte LTÉE	Travaux de rapiéçage	56 406.58\$
Maxime Marquis ENR.	Déneigement des routes	48 448.18\$

Pour l'année 2019, aucune plainte n'a été formulée à la Municipalité en ce qui attrait à l'adjudication de contrats et d'appels d'offres.

Karine Beauchamp
Directrice générale, secrétaire-trésorière